

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Mouneour trez

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Une seule qu'on appelle la chapelle
Paul.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

St Paul de Léon
ou saint Paul Aurélien.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Notre chapelle Paul est fournie
d'ornements par l'église paroissiale quand nous
y disons la messe. Nous prêchons à l'église ce qui est
nécessaire.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

La pierre sacrée date de cinq ou six ans.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

M.M. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Paroiss. de Plouneour-Trez
Miroal et Lesteur